

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE

Séance du 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Cécile BREUILLAUD, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Jérôme ROIG, Hubert BRICHEUX, Thomas JAFFRE, Sylvie LAGIER, Juliette LOPEZ, Philippe MILON, Christine THIRY

Représentés : Fabien BLANC représenté par Juliette LOPEZ, Patrick DELHOMME représenté par Hubert BRICHEUX, Marion HEURTEBISE représentée par Sylvie LAGIER, Nathalie VANDECAVAYE représentée par Hélène MOULY

Absents : Martine GILLET

Secrétaire de séance : Hubert BRICHEUX

Date de la convocation : 29/05/2026

N° d'ordre : DE_035_2026 05/06/2026

Objet : Motion de soutien à l'implantation d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 sur le site de Tricastin

Exposé des motifs

Le conseil municipal de **LES GRANGES GONTARDES**, réuni en séance ordinaire, a entendu l'exposé de Monsieur Hubert BRICHEUX, Conseiller relatif au programme national de construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2, annoncé par le Président de la République lors du discours de Belfort en février 2022.

Sur la filière nucléaire et l'enjeu national : La France s'est engagée dans un ambitieux programme de relance du nucléaire civil avec la construction de six réacteurs EPR2 répartis sur trois sites (Penly, Gravelines, Bugey). Le Président de la République a en outre annoncé l'étude d'un second programme portant sur huit réacteurs supplémentaires à l'horizon 2050, ouvrant la voie à de nouveaux sites d'implantation.

Sur le site de Tricastin : Le site nucléaire du Tricastin, implanté depuis 1974 dans le Sud-Drôme aux confins des départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard, constitue l'un des plus importants pôles nucléaires d'Europe. Ses quatre réacteurs actuels, dont les visites décennales ont été conduites afin de prolonger leur exploitation, témoignent de la capacité et de l'expertise du site. L'ensemble du bassin de vie s'est construit et développé en lien étroit avec cette filière d'excellence.

Sur l'impact économique et l'emploi : L'implantation d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Tricastin représenterait un investissement considérable et générerait plusieurs milliers d'emplois directs et indirects sur un bassin s'étendant aux quatre départements voisins. Les entreprises du secteur nucléaire, du BTP et des services connexes présentes sur notre territoire seraient les premières bénéficiaires de cette dynamique de long terme.

Sur la transition énergétique : L'énergie nucléaire produit une électricité décarbonée, contribuant directement aux objectifs de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050. L'EPR2, technologie de troisième génération, offre un niveau de sûreté accru et une standardisation permettant de réduire les coûts et les délais de construction par rapport à ses prédécesseurs. Il s'inscrit dans un mix énergétique équilibré, complémentaire aux énergies renouvelables.

Sur la mobilisation territoriale : Dès 2023, plus de 200 élus des quatre départements, accompagnés du monde économique et des acteurs de la filière nucléaire, se sont mobilisés de manière transpartisane pour défendre la candidature du Tricastin lors de la sélection du troisième site EPR2. Si le site du Bugey a été retenu en juillet 2023, notamment pour des raisons liées aux études sismiques non encore finalisées à Tricastin, la candidature pour les prochains réacteurs du programme reste pleinement d'actualité. En 2026, les acteurs économiques et les élus du bassin ont relancé leur mobilisation avec l'objectif de structurer une candidature solide pour le second programme de réacteurs.

Vu et considérant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants ;

Vu le discours du Président de la République à Belfort du 10 février 2022 annonçant la relance du programme nucléaire français– Vu les délibérations et motions adoptées par de nombreuses collectivités territoriales du bassin tricastin exprimant leur soutien à l'implantation d'EPR2 sur ce site ;

Considérant la vocation historique et l'expertise reconnue du site de Tricastin dans la filière nucléaire française ;

Considérant l'enjeu stratégique que représente l'implantation de nouveaux réacteurs EPR2 pour le développement économique, l'emploi et l'attractivité du bassin de vie tricastin ;

Considérant la nécessité d'assurer la souveraineté énergétique de la France et de contribuer à la décarbonation de son économie ;

Après en avoir délibéré **le Conseil municipal :**

AFFIRME son soutien plein et entier à la candidature du site de Tricastin pour accueillir une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2, dans le cadre du second programme de construction annoncé par le Président de la République ;

SOULIGNE l'intérêt économique majeur de ce projet pour notre territoire et pour l'ensemble du bassin de vie regroupant les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard ;

SALUE la mobilisation transpartisane des élus et des acteurs économiques du territoire et s'associe pleinement à cette démarche collective ;

RAPPELLE que le site de Tricastin dispose des atouts nécessaires – savoir-faire industriel, acceptabilité locale, écosystème de sous-traitants, position géographique stratégique – pour accueillir dans les meilleures conditions un tel équipement ;

DEMANDE au Gouvernement et à EDF de prendre pleinement en compte la candidature du site de Tricastin dans la programmation du second lot de réacteurs EPR2 et de conduire dans les meilleurs délais les études techniques nécessaires ;

MANDATE Madame le Maire pour porter cette motion auprès des instances nationales compétentes, notamment auprès des parlementaires du département, du Préfet, du Ministre chargé de l'Énergie et du Président-directeur général d'EDF, et pour prendre toutes dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour 13 voix, Contre 01 voix, Abstention 00 voix

Fait à Les Granges Gontardes, le 05/06/2026



Madame Hélène MOULY
MAIRE